

CONDITIONS DE RÉSERVATION ÉVÉNEMENT PRIVÉ OU GROUPE ASSOCIATIF - 2019-2020

CONDITIONS D'ANNULATION

Pour toute annulation totale du contrat :

- ◆ Plus de 30 jours avant l'arrivée du groupe : 20% des montants TTC annulés seront conservés ou facturés.
- ◆ Entre 29 et 7 jours avant l'arrivée du groupe : 70% des montants TTC annulés seront conservés ou facturés.
- ◆ À moins de 7 jours avant l'arrivée du groupe ou en cas de non présentation : 100% des montants TTC annulés seront conservés ou facturés.

Pour toute annulation partielle du contrat (réduction du contingent journalier) :

- ◆ De la signature à 30 jours avant l'arrivée du groupe : 20% des contingents journaliers peuvent être annulés sans frais. Toute annulation au-delà restera facturée à 100%
- ◆ Entre 29 et 7 jours avant l'arrivée du groupe : 10% des contingents journaliers restants peuvent être annulés sans frais. Toute annulation au-delà restera facturée à 100%
- ◆ A moins de 7 jours de l'arrivée du groupe : toute annulation partielle sera facturée à 100%

CONDITIONS DE RÈGLEMENT

Prépaiement total du séjour :

- ◆ 20% du montant total TTC de la réservation est dû à la signature du contrat.
- ◆ 50% du montant total TTC de la réservation est dû au plus tard 30 jours avant l'arrivée du groupe.
- ◆ Le solde est dû au plus tard 7 jours avant l'arrivée du groupe.

En cas de réservation dans un délai plus court que l'échéancier précité, les acomptes seront cumulés et versés à la date de la réservation.

Les clients doivent verser les taxes de séjour et les extras non inclus dans le contrat, avant leur départ de l'établissement.

Dans le cadre d'un départ anticipé, l'établissement ne sera pas tenue de rembourser la totalité du montant versé.

Les acomptes perçus restent la propriété de l'établissement.